SNPC FO GENDARMERIE

civilsinFO #18

Décembre 2023

LE BULLETIN DU SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS CIVILS FORCE OUVRIÈRE DE LA GENDARMERIE

GROS PLAN

Centre de Production Multimédia de la Gendarmerie Nationale

ÉDITORIAL

Cher·e·s camarades,

La rédaction de **CivilsinFO** est très heureuse de vous retrouver pour son 18e numéro. C'est l'occasion pour nous, à l'aube de la nouvelle année, de vous souhaiter, ainsi qu'à celles et ceux qui vous sont chers, une très belle année 2024.

Espérons que 2024 nous apporte des jours meilleurs tant sur le plan économique que géopolitique. Dans ce contexte anxiogène et morose, le SNPC-FO Gendarmerie continue de défendre avec conviction vos intérêts. Douze mois se sont écoulés depuis les dernières élections professionnelles. Sachez que vos représentants, qu'ils soient locaux ou nationaux, travaillent d'arrache-pied au sein des différentes instances pour lesquelles vous leur avez donné mandat (CSA GN, FS). Ils œuvrent également au quotidien au sein de vos établissements afin que vous soyez considérés, reconnus et valorisés. Ces derniers mois, le SNPC-FO Gendarmerie a obtenu de belles avancées. Souvenez-vous du « *Beauvau de la sécurité* ». Les repyramidages de postes de C en B et de B en A, les emplois fonctionnels supplémentaires de CAIOM et d'APST, l'aide à la restauration et l'ISS sont des mesures que le SNPC-FO Gendarmerie a défendues avec détermination. S'agissant de l'aide à la restauration, contrairement à ce que certains voudraient faire croire, le SNPC-FO Gendarmerie a été la seule organisation syndicale du périmètre à porter ce dossier. Nous avons parfaitement conscience que tous les cercles mixtes ne profitent pas actuellement de ce dispositif. D'ailleurs, tous ne pourront pas en bénéficier, car il faut remplir des critères bien précis. En revanche, le SNPC-FO Gendarmerie s'engage à maintenir la pression pour que l'ensemble des mess éligibles puisse appliquer cette mesure. Cela représente approximativement 76 restaurants sur 111. La rédaction de **CivilsinFO** vous proposera un point de situation sur ce sujet dans son prochain numéro.

La mesure phare du « *Beauvau de la sécurité* » reste l'Indemnité de Sujétions Spéciales (ISS). Beaucoup d'entre vous pensent que cette prime est enterrée. Soyez rassurés, ce n'est pas le cas. Certes la première tranche de versement était prévue pour le 1er juillet 2023, il y a du retard dans la mise en œuvre et le sujet reste très complexe, sachant que cette indemnité doit rentrer dans le calcul de votre pension de retraite. Nous avons bon espoir que l'ISS soit versée au cours du premier semestre 2024. Y aura-t-il un effet rétroactif ? Le SNPC-FO Gendarmerie et la FSMI-FO se battent pour, car votre pouvoir d'achat et votre reconnaissance font partie de nos priorités !

Le SNPC-FO Gendarmerie a, une fois de plus, dénoncé la manière dont les personnels civils sont gérés. Vous êtes de plus en plus nombreux à nous solliciter à ce sujet. Par le biais d'un courrier adressé au ministre de l'Intérieur, nous avons porté votre voix et votre colère. La gestion RH catastrophique que vous subissez au quotidien, depuis la création des SGAMI, le SNPC-FO Gendarmerie en a bien conscience. Il faut y mettre fin, soyez convaincus que nous ne lâcherons rien !

La protection sociale complémentaire (PSC) sera un des gros dossiers de l'année 2024. Le fait que vous puissiez bénéficier d'une excellente protection santé est un enjeu considérable. Un groupe de travail a été créé au sein de la FSMI-FO afin d'obtenir, à votre profit, les meilleures garanties possibles en terme de couverture. Jusqu'à ce que la PSC soit mise en place, nous vous tiendrons informés sur les avancées du dossier.

Tous statuts confondus, notre composante représente aujourd'hui environ 5 400 agents. Plus personne n'a de doute sur le rôle déterminant que les personnels civils jouent dans leur travail de soutien aux unités de terrain. Le SNPC-FO Gendarmerie est fier de vous accompagner au quotidien. Que vous soyez fonctionnaire ou contractuel, administratif ou technique, nous serons toujours là pour vous aider et vous soutenir. Nous viendrons à votre rencontre par le biais de réunions d'information et, à cette occasion, nous reviendrons plus précisément sur l'ensemble des sujets qui vous questionnent.

D'ici là, passez de bonnes fêtes de fin d'année, profitez de ces moments en famille ou avec vos amis. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

Notre force c'est vous !

Bonne lecture.

Laurent Cauquil
SECRÉTAIRE NATIONAL

Syndiquez-vous, pour mieux vous défendre rejoignez le SNPC/FO/Gendarmerie

LES ADHÉRENTS DU SNPC/FO imposables ou non imposables, en activité ou à la retraite, sont remboursés à hauteur de 66 % de leur cotisation annuelle par le biais d'un crédit d'impôt

Renvoyer à SNPC/FO Gendarmerie - Centre National d'Entrainement des Forces gendarmerie
Caserne du Général Dupuy, Route du Val-de-l'Isle BP 84-24110 SAINT-ASTIER
Tel : 05 53 02 30 66 - Mail : tresorerie.snpcfo@gmail.com

NOM..... PRENOM.....

CORPS (merci de cocher votre choix) ☐ fonctionnaire administratif ☐ technique ☐ ouvrier de l'état ☐ contractuel

GRADE ..... INDICE .....

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION ..... SERVICE .....

ADRESSE PERSONNELLE ..... CODE POSTAL ..... VILLE .....

TEL ..... PORTABLE ..... E-MAIL ..... @.....

Fait à le Signature :

CivilsinFO # 18 - décembre 2023

CivilsinFO - # 18 Le bulletin du Syndicat National des personnels civils Force Ouvrière de la Gendarmerie
202, avenue Jean Rieux - 31055 Toulouse cedex 4 // Tel : 05 61 17 53 28
Directeur de la publication : Laurent Cauquil
Comité éditorial : Laurent Cauquil, Jocelyne Lopes, Jacques Lamarque
Création et réalisation mise en page : www.lorena-magee-graphiste.com // Impression : IOTA Saint-Astier, imp.iota@wanadoo.fr
Commission paritaire : en cours // ISSN : 2267-327X

La gestion RH des personnels civils, un enjeu majeur de RESPECT, de CONSIDÉRATION, d'ATTRACTIVITÉ et de FIDÉLISATION pour le SNPC-FO Gendarmerie !

Le 27 octobre 2023, par le biais d'un courrier, le SNPC-FO Gendarmerie interpellait le ministre de l'Intérieur au sujet de la gestion RH catastrophique que subissent les personnels civils. Comme vous le savez, la gestion des agents a toujours été une priorité pour notre organisation syndicale. Pour le SNPC-FO Gendarmerie, un agent mal géré, c'est un agent qui ne peut se consacrer pleinement à la mission qui lui a été confiée. En effet, comment se concentrer sur son travail alors que l'on a l'esprit ailleurs ? Comment un agent peut-il être efficace à 100 % quand il doit se battre pendant des mois voire dans certains cas, des années, pour que sa situation soit prise en compte ?

Rien ne se fait simplement, tout est toujours long et compliqué. Il est scandaleux que dans un ministère comme celui de l'Intérieur les agents puissent être gérés de la sorte. Certains agents qui arrivent par le biais du détachement sont effarés et scandalisés de découvrir la façon dont ils sont traités. Les collègues venant du privé, recrutés en qualité de contractuels, sont également des victimes collatérales de cette gestion. Quelle belle réputation, quelle belle image pour un ministère qui a du mal à recruter…

L'administration en demande toujours plus aux agents et, en retour, elle les maltraite. Force est de constater que cette situation date de la mise en place des SGAMI en 2014. À l'époque, le SNPC-FO Gendarmerie s'était opposé en CTGN en votant contre la proposition de création de cette nouvelle structure. Cette pieuvre tentaculaire est le fruit d'une vision purement technocratique ayant pour but de rationaliser la gestion RH et de fait, la déshumaniser.

Ces technocrates sont bien loin de la réalité. Ils ne comprennent pas qu'un agent de catégorie C, B ou A puisse attendre impatiemment son augmentation suite à un avancement de grade ou d'échelon. Bien souvent cela se joue à peu mais, dans le contexte économique que nous connaissons tous, cela représente beaucoup pour le collègue.

Ils ne s'imaginent pas qu'un agent soit en panique quand à la fin du mois il s'aperçoit que son employeur, l'État, ne l'a pas rémunéré. Comment un technocrate peut-il penser que ne pas être payé cela puisse être un problème… ? Dans tous les cas, pour le SNPC-FO Gendarmerie, c'en est un !

Ce n'est pas la première fois que le SNPC-FO Gendarmerie sollicite le ministre de l'Intérieur à ce sujet. Dans un pays où fonctionnaires et contractuels sont mal reconnus et mal payés, le SNPC-FO Gendarmerie ne peut tolérer de tels dysfonctionnements. **Nous ne lâcherons rien !** ■

Laurent CAUQUIL
Secrétaire national
SNPC/FO/Gendarmerie

Toulouse, le 27 octobre 2023

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
5800 PARIS Cedex 08

Monsieur le Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur la mauvaise gestion RH que subissent les personnels civils de la gendarmerie nationale. Ce problème ne date pas d'aujourd'hui. En effet, ce n'est pas la première fois que le SNPC FO GENDARMERIE saisit le ministre de l'Intérieur à ce sujet.

Monsieur le Ministre, il ne se passe pas un jour sans que des représentants du SNPC FO GENDARMERIE soient contactés par des agents qui se plaignent de leur gestion RH. Tous nous font part de leur désarroi face aux retards récurrents dans leurs avancements de grade et d'échelon. Aujourd'hui il faut compter en moyenne 10 mois pour être payé au bon grade ou au bon échelon.

Beaucoup de nos collègues attendent leur revalorisation IFSE suite à un changement de poste. Beaucoup attendent le paiement de leurs jours de télétravail, parfois depuis plus d'un an. De nombreux agents arrivés au 1er septembre n'ont pas été payés. Certains ont dû, de ce fait, affronter des problèmes bancaires, car lorsque l'on a des difficultés à boucler ses fins de mois, ces délais engendrent des complications inacceptables.

N'oublions pas les agents qui touchent des trop-perçus, parfois considérables, suite à des erreurs ou des retards de l'administration. Ces personnels voient leur salaire amputé du jour au lendemain, sans explication, ni concertation pour le remboursement de ces sommes. Les trop-perçus liés au médico-stat ne font qu'accentuer des situations personnelles déjà compliquées en y ajoutant des problèmes financiers.

Les agents qui arrivent par le biais du détachement sont consternés par cette gestion. Quelle image notre ministère donne-t-il, surtout dans un contexte où il a du mal à recruter ?

Les SGAMI sont quasiment tous mis en cause, mais je ne vous cache pas que celui qui pose le plus de problèmes est le SGAMI Île-de-France.

En effet, il s'avère pratiquement impossible pour les gestionnaires de la gendarmerie de contacter leurs homologues du SGAMI ; personne ne leur répond et, en bout de chaîne, ce sont nos collègues qui pâtissent de cette gestion catastrophique. Sur ce même SGAMI, le médico-stat reste le pan le plus sinistré dans la gestion des personnels civils où certains retards d'instruction des dossiers se comptent en années.

Je souhaite également vous signaler que les personnels civils affectés au sein des COMGEND ne sont pas mieux lotis. Ballottés entre les services de police et de préfecture, ils sont aussi victimes de graves défaillances et rencontrent les mêmes désagréments que leurs collègues de métropole.

Les personnels civils de la gendarmerie ne sont pas épargnés par la crise économique. La morosité ambiante les affecte au quotidien. Tous les jours, dans un contexte de travail extrêmement dégradé par le manque d'effectifs, nos collègues assurent avec beaucoup d'abnégation leur mission de soutien aux unités de terrain. Ils méritent sans aucun doute plus d'estime et de considération !

A l'occasion du Beauvau de la sécurité, le SNPC FO GENDARMERIE vous a interpellé au sujet de cette gestion chaotique. Une première étape a été franchie avec la charte de gouvernance RH, mais malheureusement, nous nous sommes arrêtés au milieu du gué.
En conséquence, le SNPC FO GENDARMERIE demande, dès aujourd'hui, la reprise totale de la gestion des personnels civils par la DGGN. Il est donc impératif que la gendarmerie récupère les ETP cédés lors de la création des SGAMI.

Monsieur le Ministre, connaissant votre bienveillance à l'égard des personnels du ministère de l'Intérieur, je m'étonne que ces dérives ne vous soient pas intolérables. Il faut absolument mettre fin à ces dysfonctionnements, et cela de façon pérenne. Les personnels civils de la gendarmerie sont en droit d'attendre une gestion honorable et respectueuse.

Aussi, ai-je l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous demander de bien vouloir intervenir auprès des services RH des différents SGAMI et des outre-mer afin que l'ensemble des retards soient traités le plus rapidement possible.

Le SNPC FO GENDARMERIE souhaiterait vous rencontrer pour évoquer de vive voix cette situation.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

Syndicat National des Personnels Civils FORCE OUVRIÈRE de la Gendarmerie
Région de Gendarmerie Occitanie
Caserne Courrège
202 avenue Jean Rieux
BP 14019
31055 TOULOUSE CEDEX

Le Centre de PRODUCTION MULTIMÉDIA de la Gendarmerie Nationale

Implanté à Limoges depuis le 1er septembre 2011, le Centre de Production Multimédia de la Gendarmerie Nationale (CPMGN) est incontournable dans la carrière d'un gendarme. Né de la fusion de trois entités (CPPAE, SPAG,CNFDG), il est rattaché au Commandement des écoles (CEGN-GSOE).

Son objectif premier est de fournir un soutien opérationnel en matière de formation à tous les personnels servant au sein de l'Institution. Ses domaines d'action concernent autant la documentation professionnelle que l'enseignement numérique, l'enseignement à distance et l'audiovisuel, tout en assurant le contrôle interne et la mise à jour de l'ensemble de ses productions. Le CPMGN assure la formation initiale et continue et développe les formations techniques complémentaires en lien avec les centres spécialisés (plongeur, maître chien, IP…)

Grâce à une mixité de personnels tant dans la fonction (49 militaires / 36 civils dont 14 cat A ; 20 cat B ; 2 cat C, soit 16 administratifs et 20 techniques) que dans des compétences particulières (journaliste, infographiste, animateur 2D/3D, ingénieur pédagogique, rédacteur…), le centre est aujourd'hui expert dans les ressources, contenus pédagogiques et professionnels à destination de plus de 100 000 gendarmes et 40 000 réservistes.

Les savoir-faire du centre sont reconnus auprès des autres forces nationales étrangères, notamment dans le cadre du CEPOL où nous échangeons avec nos partenaires des académies de police européennes. Nous collaborons en outre avec l'AEPC (Association of European Police Colleges), la Guardia Civil ou encore l'Académie du ministère de l'Intérieur Bulgare.

Le CPMGN est organisé en 4 divisions : trois divisions chargées de la production ; la division des examens et des domaines métiers (DEDM) ; la division de l'enseignement numérique (DEN) ; la division productions multimédias (DPM) ; et une quatrième division, en charge de la gestion et du contrôle des productions réalisées, la division qualité, prospective, pilotage et contrôle (DQPPC).

1. La Division des examens et des domaines métiers (DEDM)

Exclusivement composée de militaires, elle produit et met à jour la documentation professionnelle destinée à l'ensemble des personnels de la gendarmerie dans l'exercice de leurs missions quotidiennes, sous forme de fiches de documentation, de fiches réflexes, de guides et de mémentos numériques.

Elle suit l'actualité législative et réglementaire et tient à jour les documentations de référence pour fournir aux militaires de l'Institution un corpus documentaire à jour sous 24 heures.

Elle participe à l'élaboration des cours et des examens statutaires destinés aux sous-officiers de gendarmerie (officier de police judiciaire, brevet supérieur de spécialiste, diplôme d'arme). Elle réalise également la documentation pour les différents concours officiers et met à jour la base de données alimentant le procès-verbal électronique en lien avec l'ANTAI.

2. La Division de l'enseignement numérique (DEN)

Composée de 50 % de civils et de 50 % de militaires, elle assure l'ingénierie pédagogique des formations mises en ligne en s'appuyant sur les technologies d'information et de communication pour l'enseignement (TICE). Forte de la diversité des compétences et expériences de ses personnels, la division s'efforce quotidiennement de concevoir, développer et diffuser des ressources pédagogiques numériques toujours plus attractives et modernes.

Très dynamique et à la pointe des nouvelles technologies, cette division administre la plate-forme pédagogique GENDFORM dédiée à l'enseignement à distance, ainsi que le site intranet du CPMGN DOCPRO où est publiée toute la documentation professionnelle, compatible avec les supports nomades (smartphone, tablette, Néogend). Elle gère 20 000 utilisateurs différents par mois et 1 million de connexions à l'année.

Plateau de tournage sur fond vert du CPMGN

Dans cette division, les civils ont des métiers très spécifiques. Des ingénieurs pédagogiques (IP) élaborent les parcours de formation (ou mallettes pédagogiques), ainsi que des modules de formation. Les assistants IP les mettent en forme et les infographistes viennent agrémenter ces parcours pédagogiques par des infographies, des motion designs et des expériences virtuelles 360°. Tout est pensé et créé pour que l'expérience pédagogique soit la plus agréable et performante possible.

« Je suis ingénieur pédagogique, fonctionnaire en détachement depuis 1 an au CPMGN. Ces nouvelles missions m'ont permis de découvrir un milieu professionnel qui m'était complètement inconnu. J'apprécie particulièrement de pouvoir mobiliser mes compétences au travers de projets captivants, au service de la Gendarmerie nationale. En apportant un regard extérieur, mais également de nouvelles méthodes pédagogiques (comme la gamification), j'œuvre au quotidien pour rendre la formation des gendarmes plus engageante et efficiente ! »
Marc B., ingénieur pédagogique, fonctionnaire détaché à la DEN depuis 2022.

3. La Division productions multimédias (DPM)

Composée de 50 % de civils et 50 % de militaires, cette division est très spécifique. Elle est chargée de la production très variée de films audiovisuels allant de la brève journalistique au court métrage en images de synthèse 3D. Elle réalise des produits audiovisuels à finalité pédagogique et/ou de communication.
La DPM est régulièrement engagée sur le terrain afin de réaliser des tournages opérationnels et couvrir les grands événements dans lesquels la gendarmerie s'engage. Elle se divise en 3 groupes :

- **Le premier** veille aux aspects logistiques des tournages. Des assistants de réalisation gèrent les déplacements des personnels civils et militaires. À cette cellule d'appui à la réalisation s'ajoute la gestion et l'archivage de tous les rushs de la Gendarmerie nationale. Ce travail permet de répondre rapidement à toute demande d'image. « *Je suis fière d'être la gardienne de l'histoire audiovisuelle de la Gendarmerie et d'œuvrer pour cette institution.* » Karine D., fonctionnaire, archiviste en poste depuis 2015

Alidia VILLARD, conceptrice animatrice 3D au CPMGN.

- **Le deuxième** groupe comprend les Journalistes Reporters d'Images (JRI). Ils sont en charge de la réalisation des commandes audiovisuelles du centre. En étroite relation avec le commanditaire, ils cernent les besoins de ce dernier afin d'écrire un scénario correspondant à ses attentes. Ils planifient et réalisent les tournages et veillent à la production du film jusqu'à sa livraison finale.

- **Le troisième** la Post-production regroupe le montage, le trucage, les effets spéciaux des films mais aussi l'écriture à la réalisation de courts métrage en 2D et/ou 3D. L'ensemble de ces productions pédagogiques vient agglomérer les enseignements développés par la DEDM et DEN.
  Des emplois civils très spécifiques enrichissent cette division tels que ingénieurs du son, réalisateurs, cadreurs, photographes, monteurs truquistes, infographistes et animateurs 2D/3D…
  « *Mes études et mon expérience professionnelle dans le secteur privé ne me destinaient pas à servir une telle institution qu'est la Gendarmerie. Depuis 2011, j'ai découvert l'univers militaire et je suis honorée de pouvoir apporter mes connaissances et collaborer à mon niveau à l'émergence de la communication et de la pédagogie en Gendarmerie.* » Alidia V., conceptrice animatrice 2D/3D et monteuse truquiste SFX, contractuelle depuis 2011.

Le CPMGN dispose d'infrastructures et de matériels à la hauteur des chaînes de télévision privées.Il dispose notamment d'un auditorium dans lequel sont enregistrées des voix off en cabine speek, un studio d'enregistrement avec un fond vert de 42 m² pour les incrustations, des caméras high-tech, des appareils photo/vidéo, des drones, des casques virtuels…

4. La Division qualité, prospective, pilotage et contrôles (DQPPC)

Constituée de 25 % de civils et 75 % de militaires, elle assure la prospective et la veille technologique du centre. Elle contrôle l'activité et veille à la qualité des productions réalisées. La DQPPC élabore, alimente et assure le suivi des plans de charge en veillant au respect des délais. Elle met en œuvre la démarche de « relation client », notamment par le suivi exclusif des questions « utilisateurs ».
« *Je suis très fière d'agir chaque jour dans un centre unique en France comme le CPMGN, où militaires et civils travaillent ensemble. Grâce à mon parcours professionnel très diversifié dans plusieurs ministères, j'apprécie tout particulièrement de mettre à profit mon expérience pour participer à la qualité des productions mises en ligne.* » Isabelle VR., attachée d'administration de l'État, à la DQPPC depuis 2018.

Ces quatre divisions sont orchestrées et soutenues par le groupe de commandement constitué de 50% de militaires et 50% de civils. Ce groupe constitue un guichet d'accueil, mais il est aussi un véritable rouage dans l'organisation des moyens généraux indispensables au fonctionnement du centre, tels que la gestion du budget ou de la logistique. Il a également un rôle clé dans la gestion des personnels, notamment dans les domaines des RH et du soutien.
« *Arrivée d'un ministère en pleine restructuration due à la création de la Nouvelle Aquitaine, j'ai pu mettre en application mon expérience passée pour créer une dynamique et pouvoir répondre aux différentes questions des personnels civils de tous horizons.* » Mireille B., gestionnaire RH de proximité des personnels civils, secrétaire administratif de Classe Supérieure au CPMGN depuis 2016.

Depuis plus de 10 ans, le CPMGN a su s'adapter à la montée en puissance de l'enseignement à distance en s'appuyant sur ses personnels civils et militaires, d'horizons et de savoir-faire variés. Cet agrégat de compétences et de volonté est un vecteur de réussite.
Le CPMGN, véritable pépite dans l'innovation pédagogique et technique, est devenu incontournable dans la feuille de route de la Gendarmerie 2.0. Le CPMGN doit sa réputation à la richesse et la mixité des personnels qui quotidiennement œuvrent collectivement pour le même but : la formation des personnels de la Gendarmerie. ■

www.linkedin.com/company/cpmgn

Présentation pour information de l'accord de méthode relatif à la protection sociale complémentaire PSC

Pour faire suite à ses travaux en cours de finition sur l'accord de méthode PSC, la négociation collective qui se poursuit sur le volet santé de la PSC va entrer dans une nouvelle phase qui doit permettre d'aboutir à la conclusion d'un accord ministériel sur la base duquel sera préparé le cahier des charges du futur appel d'offres du ministère de l'intérieur et des outre-mer (MIOM) destiné à mettre en œuvre le volet de santé de la PSC en 2025..

RAPPEL DU DISPOSITIF

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, relative à la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique, définit un nouveau cadre afin de favoriser la couverture sociale complémentaire des agents en obligeant l'employeur public à prendre en charge une partie des cotisations dans le cadre de contrats collectifs à négocier.

- **Couverture des risques en santé** : les risques « santé » correspondent aux risque d'atteinte à l'intégrité physique et/ou psychique, ainsi qu'à la maternité de l'agent.

1re ÉTAPE : Le dispositif transitoire

Précisé par le décret n° 2021-1164 du 8 septembre 2021, il consiste en un remboursement partiel des cotisations versées par les agents du MIOM à une complémentaire santé, dans la limite d'un montant de 15 € bruts par mois. Ce dispositif, entré en vigueur depuis le 1er janvier 2022 prendra fin à compter de la date d'entrée en vigueur du régime pérenne.

2e ÉTAPE : Le régime pérenne

La DGAFP a reporté son déploiement d'un an, soit, au 1er janvier 2025 (et cette nouvelle date figurera dans le PLF2024).

Les agents seront tenus d'adhérer au(x) contrat(s) collectif(s) qui sera/seront souscrit(s) par le ministère, pour des prestations en frais de santé. Une part de la cotisation des bénéficiaires en activité sera acquittée par l'employeur, à hauteur de 50% du coût du panier de soins. Cette somme représentera environ 30 €/mois/agent selon l'estimation de la DGAFP.

Le panier de soins précité a été arrêté à l'échelon interministériel et est commun à l'ensemble des agents de la fonction publique d'État, la marge de négociation restant ouverte à l'échelon de chaque

ministère sur la participation de l'employeur au financement d'options facultatives (compte-rendu de la RIM du 16/02/23). La participation de l'employeur au financement d'options sera de 5 € maximum/agent/mois.

Les retraités et les ayants droit pourront adhérer aux contrats à titre facultatif et bénéficier de mécanismes de solidarité, mais ils ne percevront pas de participation financière de la part du ministère.

- **Couverture des risques en prévoyance** : Les risques « prévoyance » correspondent aux risques résultant de l'incapacité de travail, de l'inaptitude, de l'invalidité et du décès de l'agent.

Des négociations interministérielles menées par la DGAFP sont en cours. Des propositions sont faites afin de renforcer les garanties existantes prévues par le statut, et de mettre en place des dispositifs visant à favoriser le retour à l'emploi des agents.

Une complémentaire « prévoyance » est également à l'étude par la DGAFP. A ce stade, il est prévu que sa mise en œuvre soit obligatoire pour l'employeur mais que son adhésion soit facultative pour l'agent.

LES ÉTAPES À VENIR

- Instauration de groupes de travail « volet santé » qui vont travailler sur des thématiques pré-ciblées.
- Négociation d'un accord ministériel sur le volet santé. Cet accord ministériel définira le cadre de négociation, les prestations attendues, les grandes lignes du marché…
- Institution d'une commission paritaire de pilotage et de suivi (CPPS) : la CPPS, composée paritairement de représentants de l'administration et des organisations syndicales, aura en charge le pilotage et le suivi du ou des contrats (contrat collectif à adhésion obligatoire pour les bénéficiaires actifs, contrat collectif à adhésion facultative pour les bénéficiaires ayants droit, contrat collectif à adhésion facultative pour les bénéficiaires retraités).
- Rédaction du cahier des charges et lancement de l'appel d'offres (phase marché public).
- Sélection du ou des organismes de PSC.

À l'issue de la négociation, le ou les organismes de PSC seront sélectionnés, au terme d'une procédure de mise en concurrence, pour la mise en œuvre des futurs contrats collectifs, d'une **durée maximale de 6 ans**.

- Préparation de la mise en place du/des contrat(s) collectif(s) obligatoire(s). Dès la notification du marché, le(s) titulaire(s) du marché et l'administration prépareront la mise en place du ou des contrats collectifs, notamment l'affiliation des bénéficiaires.

Le calendrier de réalisation de ces différentes étapes est actuellement en cours de finalisation pour tenir dans le nouveau calendrier de la DGAFP qui a reporté à 2025, la mise en œuvre de la PSC volet santé.

Association nationale d'action social (ANAS)

DES PERSONNELS DE LA POLICE NATIONALE ET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

NOS COLONIES DE VACANCES

Pour tous les enfants des agents du ministère de l'intérieur

Les équipes de l'ANAS organisent chaque année plusieurs sessions de colonies de vacances réservées aux enfants des agents du Ministère de l'Intérieur et de leurs partenaires. Comme pour nos séjours en centre de vacances, vous pouvez bénéficier d'une subvention interministérielle importante, déductible du prix de nos colonies.

https://www.anas.asso.fr/colonies

NOS OFFRES DE LOISIRS

Votre adhésion à l'ANAS vous permet de bénéficier des nombreuses offres de nos partenaires pour vos sorties, loisirs, pour la maison... Contactez votre section départementale pour obtenir les codes partenaires :

Tél : 01 48 86 67 98

anasloisirs@anas.asso.fr

NOS CENTRES DE VACANCES

Des vacances accessibles à tous les personnels du Ministère ! Fidèles à notre vocation exclusivement sociale, nous apportons cette contribution à l'amélioration de la qualité de vie des familles de nos collègues. Nous leur permettons ainsi d'oublier, le temps des congés, les problèmes récurrents de leur vie professionnelle et personnelle. L'ANAS dispose ainsi d'une dizaine de centres sur le territoire national, dans des lieux exceptionnels.

https://www.anas.asso.fr/centres

POURQUOI ADHÉRER À NOTRE ASSOCIATION ?

Devenez membre actif

Le statut de membre actif vous donne accès aux centres de vacances ANAS, aux ventes privées, aux promotions saisonnières et aux offres réservées aux adhérents. Vous recevez l'ensemble de nos publications papier et dématérialisées (*Vac'anas, Echo du Policier, Newsletters*). En cas de besoin, l'ANAS peut vous faire bénéficier d'aides sociales ou financières, de logements d'urgence et de soutien psychologique au travers de ses réseaux. ■

TARIFS

CAT. A et B : 88 €/an*
Soit **29,92 €** après réduction d'impôt

CAT. C : 44 €/an*
Soit **14,96 €** après réduction d'impôt.

*Association loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique, « l'ensemble des versements effectués ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 66% dans la limite de 20% du revenu imposable pour les personnes physiques et une réduction d'impôt égale à 60% dans la limite de 5% du chiffre d'affaires pour les entreprises ».

L'ANAS est le partenaire privilégié du SNPC-FO Gendarmerie
www.anas.asso.fr

SNPC FO GENDARMERIE

Le Syndicat National des Personnels Civils
FORCE OUVRIÈRE de la Gendarmerie
vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2024

Région de Gendarmerie Occitanie - Caserne Courrège - 202, avenue Jean Rieux - 31055 Toulouse cedex 4

www.fogendarmerie.fr

La Haute-Vienne se réorganise !

Après 5 années comme délégué du GGD 87, notre camarade **Julien Flour** part vers de nouvelles aventures. Le SNPC- FO Gendarmerie le remercie pour son implication et lui souhaite une belle continuation dans sa nouvelle carrière.

Déjà représentants du personnel du Service de diffusion de la gendarmerie (SDG) et du CPMGN, **Gwen Sirieix** (membre de la FS du Soutien / Sud-Ouest) et **Sébastien Sautour** (membre de la FS du Soutien) s'occuperont également du GGD 87 et de l'antenne RGNA. Désormais, ils reçoivent le renfort d'**Alidia Villard** pour la partie CPMGN. Élue à la FS des Écoles, nous lui souhaitons la bienvenue parmi nos délégués d'établissement.

Le Service de diffusion de la gendarmerie (SDG) est l'unique établissement d'impression de l'Institution. Rattaché au Commandement du soutien opérationnel (COMSOP GN), il est implanté à Limoges (87) depuis 1998. Son fonctionnement est comparable à celui d'une imprimerie du secteur privé.

Cette unité dispose d'une infrastructure de 10 000 m², constituée de bureaux, d'ateliers dotés de machines de haute technologie, d'un magasin d'entreposage du papier et de zones de stockage. L'effectif du service est de 68 personnels (2 cat A, 24 cat B, 35 C, 2 OE, 2 apprentis et 3 militaires), dont la plupart possèdent des qualifications dans les « arts graphiques ». Ces personnels sont répartis de la façon suivante :

- 1 partie commandement (avec les sections commandement, budget et soutien technique) ;
- 1 section fabrication qui établit les devis ;
- 1 section prépresse qui traite les fichiers clients, crée des visuels, imprime en numérique (traceur, table UV) et réalise les plaques aluminium pour la section impression ;
- 1 section impression en charge des tirages sur presse offset (imprimante mécanique) ;
- 1 section façonnage pour la finition des travaux ;
- 1 section reprographie-routage.

Le SDG propose principalement ses services d'impression au profit de la gendarmerie (direction générale, commandement des écoles et unités), mais aussi à l'ensemble du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer (MIOM) et des services de l'État. L'imprimerie de la gendarmerie détient les techniques et les savoir-faire pour réaliser une gamme complète de solutions graphiques adaptées à chacun : cartes de visite, manuels d'instruction, brochures, plaquettes, flyers, livres, signalétiques, mémentos, affiches, kakémonos, agendas, calendriers, adhésifs, bâches, etc.

Environ 4 000 dossiers de travail sont rédigés par an. Pour exemple, au premier semestre 2023, à la demande du MIOM, le service a imprimé 5 millions de flyers relatifs aux violences faites aux femmes. Il réalise actuellement 1,7 millions de brochures *Mes droits, mes démarches* à destination des gendarmes. En 2022, environ 3 000 plaques ont été produites pour répondre à la mise en place de la nouvelle signalétique brigade. ■

De gauche à droite : Gwen Sirieix, Alidia Villard et Sébastien Sautour.

Atelier façonnage su service de diffusion de la gendarmerie

Votre Mutuelle dans votre smartphone !

VOS AVANTAGES

Une nouvelle application va venir révolutionner votre smartphone : MUTLAB

Cette nouvelle application va arriver d'ici la fin de l'année pour tous les adhérents de la Mutuelle Cybèle Solidarité.
Depuis 2017, le trafic internet depuis un mobile a dépassé celui d'un ordinateur. Le digital est une opportunité pour délivrer davantage de services aux adhérents. Cette application offre aux adhérents d'effectuer des actions de gestion ou d'avoir recours à des informations en toute autonomie.
En saisissant ses identifiants de connexion l'assuré accède à toutes les informations d'ordre administratif le concernant. D'immenses possibilités s'offrent alors à lui :

- Ses derniers remboursements sur 36 mois ;
- Il retrouvera ses attestations de droit, sa carte d'adhérent ;
- Il pourra trouver un professionnel de santé avec sa spécialité, son nom, ses coordonnées, une pharmacie…
- Il pourra être informé en temps réel des remboursements obtenus ;
- Il pourra partager avec un professionnel sa carte de tiers-payant (carte mutuelle) qui sera disponible hors-ligne pendant quelques jours en cas de problème de connexion.

Avec MUTLAB l'adhérent pourra envoyer à sa mutuelle des documents :

- Relevé d'identité bancaire, attestations, demandes de devis, envoi de facture : les documents photographiés sont envoyés à la mutuelle pour y être traités.

MUTLAB accompagnera les adhérents de Cybèle Solidarité dans leurs traitements médicaux en leur donnant accès à un certain nombre d'informations issues des bases de l'Agence Nationale de Médicament (composition, posologie, indications thérapeutiques…).

La Mutuelle Cybèle Solidarité toujours au plus près de ces adhérents !

Carte de Tiers Payant digitale
Permettant un contrôle et une actualisation des droits en temps réel pour une maîtrise des risques liés à la résiliation infra annuelle

Annuaire des professionnels de santé
Coordonnées, secteur d'activité, adhérent Optam, honoraires, horaires...

Click and Collect en pharmacie
Permet de rechercher une officine, lui scanner une ordonnance et programmer son retrait à un guichet coupe-file au jour et à l'horaire de son choix

Pilulier digital
Pour accompagner vos assurés dans le suivi de leur traitement

Annuaire des médicaments
Constituant la base de données de référence des médicaments commercialisés en France et de leur bon usage

Messagerie
Pour interagir avec un conseiller

Prise de rendez-vous
En agence, par téléphone ou en visio avec géolocalisation de l'agence la plus proche et de l'itinéraire pour s'y rendre

Jacques Lamarque
Correspondant Mutualiste auprès
215 route de Seysses - 31100 Toulouse

Tél. : 06 07 47 03 91
Mail : jacques.lamarque5@wanadoo.fr
www.mutuelle-cybele-solidarite.com

cybèle solidarité
MUTUELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

www.mutuelle-cybele-solidarite.com
05 34 36 36 70

cybèle solidarité
MUTUELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Plus que des promesses, des solutions d'accompagnement en santé et prévoyance ajustées à vos besoins.

CENTRE DE GESTION
Mutuelle Cybèle Solidarité
81 Boulevard Lazare Carnot - CS 76945
31069 TOULOUSE Cedex
05 34 36 36 70

VOS CONSEILLERS RÉGIONAUX
0 970 82 42 02
(numéro gratuit)
mutuelle-cybele-solidarite.com

VOS CONSEILLERS

Région Arc Méditerranéen
Alain BLANS
contact.arcmediterraneen@mutuellecybele.fr

Région EST
Claude SAVRY
contact.est@mutuellecybele.fr

Région Rhône-Alpes
contact.rhonealpes@mutuellecybele.fr

Région SUD
Sylvie GADEA
contact.sud@mutuellecybele.fr

Région OUEST
Morgane DELALANDE
ccontact.ouest@mutuellecybele.fr

Région AQUITAINE
Justine SUHARD
contact.ouest@mutuellecybele.fr

MUTUELLE CYBELE SOLIDARITE
Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité - Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 443 885 355
Siège social : Domaine des Tourelles - 1 avenue Wilston Churchill - 33700 MERIGNAC
Substituée par la MUTUELLE du REMPART, soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée au Répertoire Sirène sous le numéro Siren n°776 950 537 dont le siège social est situé 1 rue d'Austerlitz - CS 27 261 - 31072 TOULOUSE cedex 6
Agissant sous l'autorité de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) 4, place de Budapest - 75436 PARIS Cedex 09

www.mutuelle-cybele-solidarite.com
05 34 36 36 70